



15 mars 1999
Français
Original: anglais

**Comité spécial créé par la résolution 51/210
de l'Assemblée générale en date du 17 décembre 1996**
Troisième session
15-26 mars 1999

Proposition soumise par l'Australie

Article premier

Paragraphe 1

Par «Financement» il faut entendre la fourniture de fonds ou d'avoirs, directement ou indirectement, et par tout moyen quelconque, à une autre personne ou organisation.
